

## Séance du Conseil communal du vendredi 28 février 2003 à 20h00.

1. Procès-verbal de la séance tenue par le Conseil communal le vendredi 31 janvier 2003.
2. Rapport communal pour l'exercice 2001-2002. Application de l'article 96 de la Loi communale codifiée.

### **CENTRE PUBLIC D'AIDE SOCIALE**

#### 3. Budgets pour l'exercice 2003. Approbation.

Le projet de budget pour l'exercice 2003 du Centre Public d'Aide Sociale se clôture sur les résultats suivants :

	<u>ORDINAIRE</u>	<u>EXTRAORDINAIRE</u>
-Recettes	18.126.714,11 € (731.229.835 F)	618.890 € (24.965.961 F)
-Dépenses	18.126.714,11 € (731.229.835 F)	618.890 € (24.965.961 F)
-----		-----
-EQUILIBRE		- -

L'équilibre du budget ordinaire est réalisé en prévoyant une intervention communale de 1.908.780 € (77.000.000 F).

Le Collège échevinal propose d'émettre un avis favorable au sujet de ce budget.

### **POLICE COMMUNALE**

#### 4. Budgets pour l'exercice 2003. Approbation.

##### **Service extraordinaire**

Le service extraordinaire présente des investissements pour un montant total de 172.600 EUR (6.962.667 BEF). Ces dépenses sont couvertes par des emprunts à contracter auprès d'un organisme bancaire. Les charges de dette au service ordinaire s'élèvent à 4.722 EUR (190.485 BEF) pour l'exercice propre.

##### **Service ordinaire**

###### A. Les dépenses

Les dépenses de personnel s'élèvent à 3.844.091 EUR (155.070.247 BEF)

Les prévisions budgétaires relatives aux dépenses de personnel représentent 3.844.091 EUR (155.070.247 BEF) contre 3.791.580 EUR (152.951.958 BEF) au budget initial de l'exercice 2002.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 384.600 EUR (15.490.522 BEF)

Les dépenses de fonctionnement de 384.600 EUR (15.490.522 BEF) représentent une majoration de 5.50% par rapport aux prévisions budgétaires de 2002 de 371.552 EUR (14.988.371 BEF) .

Une dépense de transfert de 2.500 EUR (100.850 BEF) pour les primes syndicales.

Les charges financières de dette pour 63.111 EUR (2.545.891 BEF).

## B. Les recettes

Les recettes de prestations de 248 EUR (10.004 BEF) (recette pour vénules, ...)

Les recettes de transfert de 1.857.368 EUR (74.926.039 BEF) (hors dotation communale)

Les recettes de transfert de 1.857.368 EUR (74.926.039 BEF)

Le budget 2003 de la zone de police présente dès lors un déficit de 2.436.934 EUR (98.305.674 BEF) pris en charge intégralement par la Ville d'Ath.

Le déficit de 2 .921.337 EUR (117.846.442 BEF) établi lors du budget de l'exercice 2002 est ainsi diminué de 16,58 %.

Le budget de la zone de police se termine en équilibre aux services ordinaire et extraordinaire.

## **FINANCES COMMUNALES**

*5. Budgets communaux pour l'exercice 2003 et objets connexes. Approbation.*

## **ADMINISTRATION GENERALE**

*6. Acquisition de matériel d'équipement pour le service d'entretien. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.*

## **PATRIMOINE**

*7. Acquisition de matériaux destinés à l'entretien des bâtiments du patrimoine. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.*

## **SERVICES GENERAUX**

*8. Acquisition de matériaux destinés à l'entretien des bâtiments communaux. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.*

## **COMMUNICATIONS, VOIRIES ET COURS D'EAU**

*9. Acquisition de pièces pour l'entretien des sources et points d'eau. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.*

*10. Entretien extraordinaire aux voiries communales. Projet. Choix du mode de passation des marchés et de financement. Approbation.*

*11. Amélioration et réparation de l'éclairage public. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.*

*12. Acquisition de matériaux destinés à l'entretien des voiries par la Régie communale. Projet. Choix du mode de passation des marchés et de financement. Approbation.*

*13. Acquisition de matériels destinés à la Régie communale. Projet. Choix du mode de passation du marché et de financement. Approbation.*

*14. Acquisition de pièces pour l'entretien des camions du Service technique communal. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.*

*15. Acquisition de pièces pour l'entretien des véhicules du Service technique communal. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.*

*16. Acquisition de pièces pour l'entretien des véhicules spéciaux. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.*

*17. Sécurisation de la chaussée de Valenciennes à hauteur de la Résidence Jean Picron. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.*

## **SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX**

*18. Acquisition de rayonnages et constitution de plates-formes de stockage pour les entrepôts communaux. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.*

*19. Entretien extraordinaire des véhicules de propreté publique. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.*

## **SIGNALISATION ROUTIERE**

*20. Acquisition de signalisation routière. Projet. Choix du mode de passation du marché et de financement. Approbation.*

## **DISTRIBUTION D'EAU**

21. Souscription de parts sociales en vue de financer l'extension du réseau à Villers-Saint-Amand et travaux d'équipement électromécanique du château d'eau de Ghislenghien. Approbation.

La Société Wallonne des Distributions d'Eau a transmis deux dossiers visant :

à la souscription de parts sociales dans le capital du service de distribution de Dendre et Senne en vue de financer les travaux d'extension du réseau de distribution d'eau à Villers-Saint-Amand

à l'approbation des travaux d'équipement électromécanique du château d'eau de 1.500 m<sup>3</sup> de Ghislenghien déjà approuvés par le Conseil communal en séance du 10 novembre 1995 suite à la notice de mai 1995.

Le Collège échevinal suggère d'adopter ces propositions concrétisant l'amélioration du réseau de distribution d'eau.

## **BATIMENTS SCOLAIRES**

22. Maintenance des bâtiments scolaires et des Maisons de l'Enfant. Projets. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.

23. Acquisition de matériaux destinés à la Régie communale. Choix du mode de passation du marché et de financement. Approbation.

## **CENTRE EXPERIMENTAL DE VALORISATION AGRICOLE**

24. Maintenance extraordinaire du C.E.V.A. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.

## **EDUCATION POPULAIRE ET ARTS**

25. Maintenance extraordinaire du Château Burbant et de la salle culturelle de l'Ecole Georges Roland. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.

## **ESPACES VERTS**

26. Maintenance extraordinaire des parcs et plantations par le Service des Espaces verts. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.

27. Acquisition de mobilier urbain. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.

## **BIBLIOTHEQUE – ARCHIVES**

28. *Entretien extraordinaire et extension des bâtiments de la Bibliothèque. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.*

29. *Rénovation d'œuvre d'art. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.*

### **MONUMENTS CLASSES**

30. Travaux de restauration, en vue de sa réaffectation, de l'ancienne Brasserie Rivière à Maffle et travaux de restauration de toitures du Mausolée Clémentine d'Oultremont à Houtaing. Intervention Ville. Notification.

L'Ancienne Brasserie Rivière à Maffle a été classée par arrêté du 13 octobre 1980 et le Mausolée Clémentine d'Oultremont à Houtaing par arrêté du 23 juillet 1993.

La Région Wallonne a informé la Ville que des travaux de restauration et réaffectation doivent être effectués à la Brasserie Rivière et des travaux de restauration des toitures au Mausolée d'Houtaing.

En vertu de l'article 215 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, il incombe à la Commune d'intervenir dans le coût de ces travaux.

### **BATIMENTS DU CULTE**

31. *Maintenance extraordinaire des édifices du culte. Projets. Choix des modes de passation des marchés et financement. Approbation.*

32. *Travaux d'entretien extraordinaire aux diverses cures de l'Entité. Projets. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.*

### **DESINFECTION – NETTOYAGE - IMMONDICES**

33. Acquisition de matériel d'équipement. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.

### **CIMETIERES**

34. Acquisition de matériel d'équipement. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.

### **DOMAINE COMMUNAL**

35. Aliénation d'une parcelle de terrain sise chemin du Vieux Ath. Décision.

La Ville a récemment acquis une parcelle avec garage sise Chemin du Vieux Ath à Ath.

Afin de libérer le terrain de toute construction, le garage métallique a été transféré vers les entrepôts

communaux sis au Pont Carré.

Un promoteur privé souhaite racheter cette parcelle de terrain en vue d'y mener une opération sociale visant à la construction de 6 ou 7 maisons unifamiliales à 3 chambres avec garage incorporé et petit jardin.

Cette opération est intéressante pour la Ville qui, moyennant un petit investissement :

- récupère un garage métallique en bon état à usage des services communaux.
- participe à une opération sociale visant à la construction par un promoteur privé de 6 ou 7 maisons unifamiliales, à travers laquelle elle récupérera du précompte immobilier et du précompte professionnel.
- préserve la quiétude du Chemin du Vieux Ath en limitant à 1,5m de largeur la servitude d'accès accordée à la Société Anglia Invest, propriétaire du futur LIDL.
- participe à un aménagement bien intégré de cette partie du Faubourg de Mons délimitée par le Chemin du Vieux Ath, la Chaussée de Mons et la rue de la Sucrierie.

36. Terrains de la Défense nationale sis rue des Matelots à Ath et à Maffle. Plans et tableaux des expropriations par la Ville. Adoption provisoire. Concession. Décision.

### I. Terrains de la Défense Nationale à Ath-Plage.

Voici plusieurs années, la Défense Nationale a acquis un ensemble de terrains sis au Faubourg de Bruxelles à Ath, dans le périmètre délimité par la route de Lessines, le Contournent et la Dendre et ce, en vue d'y construire une nouvelle Caserne.

Ce projet ayant été abandonné, le Comité d'Acquisition est chargé de revendre ces terrains qui s'inscrivent dans le plan communal d'aménagement, dénommé Ath-Plage, récemment adopté par le Conseil communal.

Le 20 décembre dernier, le Ministère wallon de l'Équipement et des Transports-Direction Générale des Voies Hydrauliques a obtenu un arrêté d'expropriation portant sur un terrain en vue de la création d'un Centre de Regroupement(C.R.) en rive droite de la Dendre, en aval de l'écluse de Bilhée.

Compte tenu du contexte de forte pression immobilière et pour éviter que les terrains restants, situés aux portes de la Ville, ne soient dispersés sans aucune réflexion préalable, il convient que la Ville obtienne au plus tôt la maîtrise de la zone concernée pour réaliser les études nécessaires.

La Ville, qui étudie un schéma de structure, garantira ainsi aux couples originaires d'Ath, la possibilité de construire dans des conditions convenables et dans des noyaux d'habitat, à proximité du Centre Ville et des services.

Pour ce faire, il convient d'une part de solliciter de la Défense Nationale **une concession** en faveur de la Ville sur l'ensemble de ces terrains de manière à les geler pour une durée de deux ans, éventuellement renouvelable pour une même durée, afin d'acquérir au fur et à mesure, les parties nécessaires et d'autre part, de solliciter un **arrêté d'expropriation** autorisant la Ville à recourir à la procédure d'extrême urgence en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique prévue par la loi du 26 juillet 1962.

### II. Terrains de la Défense Nationale à Maffle.

Ces terrains sis en zone agricole au plan de secteur, sont desservis par une route en béton.

Bordant le canal Ath-Blaton, ces terrains sont en outre équipés d'un quai de chargement.

Cette zone est inscrite dans le prolongement, le long du cours d'eau, à l'arrière de la Cité Boisdenghien et permettrait de restructurer le quartier compris entre la Chaussée de Mons et l'ancienne assiette de chemin de fer Ath-St.-Ghislain.

*Au-delà, ces terrains trouveront une affectation très utile au niveau de la Ville, au travers un plan communal d'aménagement. Les routes en béton sont en parfait état ainsi que les bâtiments dont le chauffage vient d'être renouvelés permettant d'accueillir d'autres activités. Ces terrains recèlent deux tumulus dans lesquels sont installées deux cuves. Les Militaires vont procéder, avec la Direction de l'Environnement, au dégazage de tout.*

*Il convient donc d'arrêter un périmètre d'expropriation et de solliciter l'arrêté d'expropriation correspondant pour éviter que ces terrains magnifiquement équipés, de bonne qualité, situés aux portes de la Ville, ne soient dispersés sans aucune étude préalable.*

**En conclusion**, ce sont donc des zones qui pourraient faire l'objet d'une étude visant à harmoniser correctement les structures de la Ville sans priver les agriculteurs étant donné que l'une et l'autre zones sont gelées par le Ministère de la Défense Nationale.

### 37. Acquisition de terrains sis chaussée de Bruxelles à Ghislenghien. Décision.

Les terrains sis à la Chaussée de Bruxelles à Ghislenghien, appartenant aux Cts. Cobaux, sont à vendre depuis janvier 2002.

La Ville pourrait acquérir ces terrains, pour ensuite les échanger, d'une part dans le cadre de la création de la nouvelle aire de sport « La Couturelle » et d'autre part dans le cadre de l'extension du zoning destinée aux P.M.E.

## **POLICE LOCALE**

### 38. Déclaration de vacance d'un emploi d'inspecteur de police et d'un emploi d'inspecteur principal de police.

L'Arrêté Royal du 20 novembre 2001 et la Circulaire GPI15 du 24.01.2002 (tous deux publiés au MB. 31.01.2002), régissent la mise en œuvre de la mobilité au sein du service de police intégré, structuré à deux niveaux.

Dans les corps de police locale, les emplois à attribuer peuvent

- soit être honorés par des glissements « en interne »
- soit, sur décision expresse du Conseil communal, être attribués selon les règles de la mobilité.

La Direction Générale des Ressources humaines de la police fédérale, et plus spécifiquement sa Direction de la Mobilité et de la Gestion des Carrières (DPM), recueille les besoins en personnel des différents corps de police et fait connaître à tous les membres du personnel concernés des corps de police locale et fédérale (y compris ceux se trouvant dans le dernier trimestre de formation dans les écoles de police) quels sont les emplois déclarés vacants. Elle recueille ensuite les candidatures et transmet les dossiers aux autorités responsables de la sélection des candidats.

Il n'est plus possible à une zone de police locale de procéder elle-même au recrutement et à la sélection de candidats externes, les aspirants inspecteurs étant sélectionnés par le Fédéral et faisant partie de son cadre opérationnel pendant leur formation de base.

Le premier cycle de mobilité 2003 sera opérationnel incessamment.

Compte tenu des emplois vacants au cadre du personnel opérationnel, le Chef de corps postule que soient attribués par mobilité un emploi d'inspecteur principal et un emploi d'inspecteur, tous deux à affecter au service « interventions », à nommer par notre assemblée après réception de son avis circonstancié rendu sur audition d'office des candidats.

M. le Bourgmestre propose d'approuver cette déclaration de vacance d'emplois.

39. Acquisition d'un véhicule de type berline de 1.400 cm<sup>3</sup> et remplacement d'un véhicule de type combi et de deux véhicules de type berline de 1.100 cm<sup>3</sup>. Projets. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des polices, le parc automobile de l'ancienne police communale et de l'ancienne gendarmerie forme à présent un seul patrimoine.

Dans ce cadre, un véhicule de type combi d'intervention de l'ex-gendarmerie ne présente plus de fiabilité pour les tâches d'intervention qui lui incombent de part un kilométrage important de l'ordre 175.000 km et sa vétusté tant au niveau de la carrosserie qu'au niveau des équipements qu'il abrite.

Au-delà, deux véhicules de petite cylindrée (1.100 cc) de type voiture destinés au service de proximité datent de 1994 et enregistrent chacun 100.000 km. Ces véhicules ne permettent plus d'assurer les tâches requises et doivent être remplacés.

Enfin, le véhicule banalisé actuellement en possession des services de police sera affecté exclusivement à l'utilisation du radar. Il conviendrait donc d'acquérir un nouveau véhicule banalisé de type berline et d'une cylindrée de 1.400 cc qui sera destiné au service judiciaire.

Le Commissaire de police-chef de zone envisage donc, pour l'ensemble de ces véhicules, de passer commande via le bureau fédéral d'achat qui, en respectant la loi sur les marchés publics, propose à la police locale un choix dans ce type de matériel.

## **CIRCULATION ROUTIERE**

### 40. Règlement complémentaire de circulation routière. Avis.

*Par courrier recommandé du 13 janvier dernier, le Ministère Wallon de l'Équipement et des Transports a transmis à la Ville, en vue d'être soumis à l'avis du Conseil Communal, un projet d'arrêté ministériel réglementant la vitesse de circulation le long de la N 528, dans la traversée de la Ville et des villages de Villers-Saint-Amand et de Mainvault.*

*Selon l'examen des Services de Police, cet arrêté entérine les mesures d'application depuis quelques années déjà le long de cet axe routier.*

*Sur le plan de la sécurité proprement dite, il apparaît que la vitesse, là où elle est prévue à 90 km/heure, devrait être ramenée à 70 km/heure.*

*En outre, le panneau marquant l'agglomération de Mainvault devrait être descendu vers Ath avant les premières nouvelles constructions là érigées afin que sur cette partie de l'axe routier, la vitesse de circulation puisse être ramenée à 50 km/heure.*

*Ces nouvelles bâtisses génèrent, pour chaque parcelle, une sortie directe sur la voirie concernée, dans une portion de voirie où la circulation est autorisée à 90 km/heure.*

*Il s'avère en sus que bien des conducteurs, ayant pris de la vitesse, arrivent à près de 90 km/heure dans le virage formé par la route de Frasnès, avant la Place de Mainvault, et le Chemin de la Planche de Pierre.*

### 41. Règlement complémentaire pour la modification des limites d'agglomération le long de la Nationale 527 – chaussée de Valenciennes à Ormeignies-Autrepepe. Approbation.

*Voici quelque temps, le Conseil Communal avait émis le souhait que le Ministère Wallon de l'Équipement et des Transports examine la possibilité de limiter la vitesse de circulation le long de la Chaussée de Valenciennes, à hauteur du Hameau d'Autrepepe.*

*En réunion du 4 février dernier, la Cellule Provinciale de la Sécurité Routière à Mons s'est penchée*

sur le problème et au vu des éléments développés, a émis le souhait qu'un règlement soit adopté par le Conseil communal en vue d'être approuvé par la suite par le Ministère des Communications.

Le Service de Police s'est donc penché sur ce dossier visant à inclure la partie de la chaussée de Valenciennes dans la traversée d'Autreppe, dans la zone agglomérée.

Il est donc proposé au Conseil Communal d'adopter ce projet de règlement qui a dès à présent reçu un écho favorable de M. Guy BIVERT, Ingénieur – Chef du District d'Ath du Ministère Wallon de l'Équipement et des Transports.

## **ENSEIGNEMENT COMMUNAL**

42. Acquisition de matériel didactique et manuels scolaires. Approbation des cahiers de charge, choix du marché et du financement.

43. Programme d'informatisation dans les écoles fondamentales. Approbation du projet et choix des modes de passation de marchés et financement. Phase III.

Les deux premières phases du projet d'informatisation dans les écoles (en 2000 et 2001) ont permis de déterminer les besoins et les objectifs à atteindre en matière de formation du personnel enseignant et de matériel informatique.

Une cinquantaine d'enseignants a ainsi reçu une formation d'initiation aux ordinateurs mais il reste un dernier groupe de 20 enseignants à former.

Étant donné l'augmentation du matériel, des problèmes techniques nécessitent régulièrement des interventions pour maintenir le parc informatique opérationnel.

La désignation d'une personne ressource par implantation qui bénéficierait d'une formation technique de base permettrait une assistance plus rapide et plus efficace.

D'autre part, de nombreuses implantations disposent actuellement de matériel informatique mais la volonté d'équiper chaque classe du fondamental de 3 ordinateurs n'est pas concrétisée et certaines écoles sont encore fort démunies (Isières, Meslin-l'Évêque,...).

Sur le plan pédagogique, l'essor des projets d'école utilisant des ressources variées (logiciels, pack-multimédia, cédéroms, programmes téléchargeables sur Internet, images,...) impose de trouver des solutions techniques nécessitant l'achat de matériel spécifique s'intégrant dans le concept de la mise en réseau grâce à l'extension du câblage.

44. Acquisition de mobiliers de bureau et de divers équipements. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.

45. Acquisition et remplacement de matériel de cuisine dans les bâtiments scolaires. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.